

Stevens doit révéler aujourd'hui le sort de Canadair et de la CDIC

BERNARD DESCÔTEAUX

OTTAWA — Le ministre de l'Expansion industrielle régionale, M. Sinclair Stevens, rendra publiques aujourd'hui ses intentions quant à l'avenir de la Corporation de développement des investissements du Canada (CDIC) et conséquemment des avionneries Canadair et De Havilland qui sont des filiales à part entière de cette société de la couronne.

M. Stevens a en effet convoqué pour cet après-midi une conférence de presse où il devrait indiquer sa volonté de procéder à la privatisation de sociétés de la couronne et confirmer la réorganisation qu'il a entreprise en ce sens à la CDIC.

Selon le quotidien *The Citizen*, d'Ottawa, le ministre aurait déjà congédié le prési-

dent de la CDIC, M. Joël Bell, et six administrateurs de cette société de la couronne. M. Bell sera remplacé par M. Paul Marshall qui est président de Westmin Resources, une compagnie de Calgary appartenant à la famille Bronfman. Son mandat serait de trouver des acheteurs pour les compagnies gérées par la CDIC. Outre Canadair et De Havilland, la CDIC est propriétaire également de Eldorado Nucléaire et Téléglobe Canada. Elle administre les intérêts (48 %) du gouvernement canadien dans la Corporation de développement du Canada (CDC) et dans Massey-Ferguson.

La volonté du gouvernement conservateur de vendre des sociétés de la couronne n'est pas une surprise. Au cours du bref gouvernement Clark, M. Stevens avait mis en vente quatre sociétés d'État, Canadair, El-

dorado Nucléaire, De Havilland et Transports du Nord. Leur défaite aux élections de 1980 l'avait empêché de réaliser son projet. Dans l'opposition, les conservateurs n'ont pas renié leurs convictions et, il y a quelques jours, M. Stevens avait indiqué que le gouvernement ferait connaître sous peu ses intentions quant à la privatisation de sociétés de la couronne.

En tête de liste il y aurait Canadair, a indiqué la semaine dernière le ministre des Finances, M. Michael Wilson. Cette société qui produit le Challenger et les CL-215 s'est fait remarquer ces dernières années par ses déficits astronomiques (\$334 millions pour la seule année 1983). Cette année, Canadair a affiché un bénéfice de \$12,3 millions au deuxième trimestre grâce à la restructuration financière de l'entreprise. L'hiver der-

nier, le gouvernement fédéral a payé toutes les dettes accumulées de l'entreprise, soit \$1,35 milliard, et il a injecté du nouveau capital.

La nouvelle situation financière de Canadair et la reprise des ventes du Challenger pourrait rendre la vente de l'avionnerie possible. Cela était impensable il y a encore quelques mois. Malgré plusieurs centaines de millions de dollars versés à De Havilland, l'avionnerie torontoise était encore dans le rouge avec un déficit de \$14,6 millions à la fin du deuxième trimestre de 1984. Eldorado Nucléaire avait un déficit de \$1,9 millions alors que Téléglobe Canada enregistrait un bénéfice de \$12,1 millions.

Parmi les sociétés de la couronne qui, à moyen terme, pourrait faire l'objet d'une

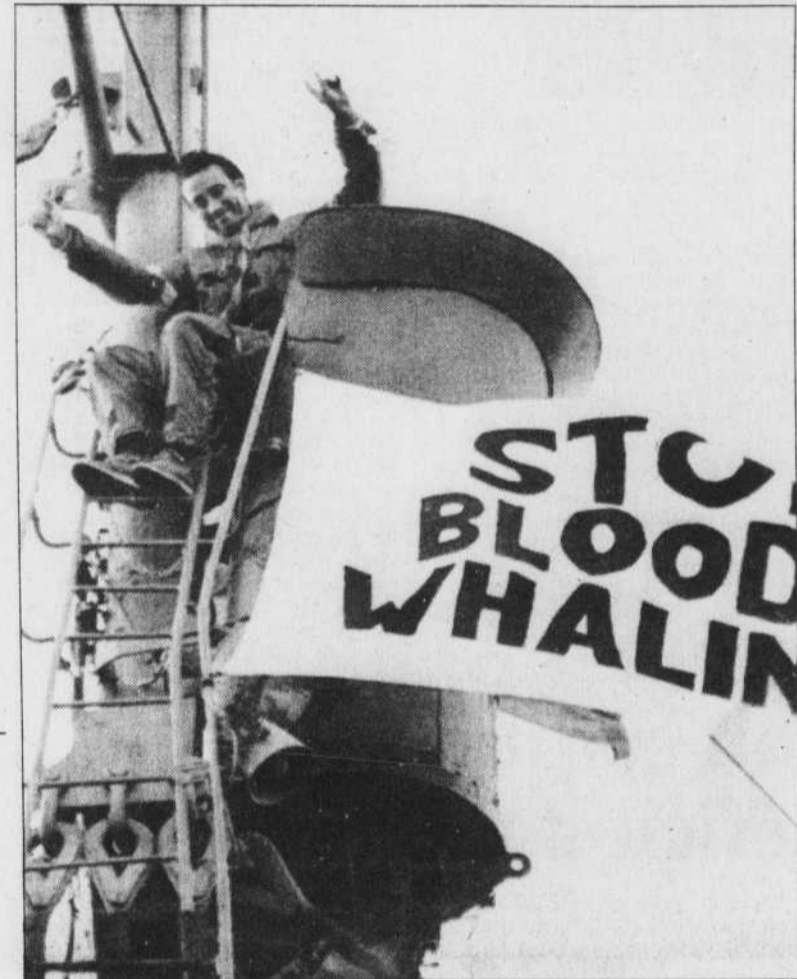


Joël Bell



Sinclair Stevens

Voir page 10: Stevens



Enchaîné au mas d'un baleinier soviétique, Xavier Pastor, un membre espagnol de Greenpeace, crie victoire après que le bateau de l'organisation eut arraisonné le *Derzkly* dans le détroit de Gibraltar. Sa joie fut toutefois de courte durée car le capitaine eut tout fait d'expliquer que son navire n'était qu'en mission d'inspection. (Photolaser AP)

Le débat sur l'élection référendaire au sein du cabinet

Les « défaitistes » n'ont peut-être jamais été indépendantistes (Harel)

PIERRE O'NEILL

Les ministres du cabinet Lévesque qui s'opposent à ce que la souveraineté soit le thème des prochaines élections n'ont peut-être jamais été indépendantistes et ils ne sont en vérité que des « défaitistes » qui ne visent qu'à écarter l'option fondamentale du parti.

Telle est du moins l'opinion exprimée hier par le ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, Mme Louise Harel, qui participait à une émission sur les ondes de Radio Centre-Ville.

Mme Harel a plus tard indiqué au DEVOIR que le cabinet Lévesque est profondément divisé entre les deux tendances qui s'affrontent dans ce débat, « le plus important depuis la fondation du PQ, crucial pour l'avenir du projet de société que le parti véhicule ».

Plusieurs autres ministres sont d'ailleurs intervenus au cours des dernières heures. Dans un premier temps, le ministre des Affaires linguistiques, M. Gérard Godin, s'est rangé du côté des modérés et a exprimé l'avis que le prochain élection ne devrait pas porter sur la souveraineté, alléguant qu'il fallait don-



Louise Harel: le leadership de Lévesque sortira renforcé

ner le temps au nouveau gouvernement Mulroney de faire ses preuves.

De passage dans le comté de Saint-Jacques, pour prêter main forte au candidat péquiste André Boulerice, le ministre de l'Habitation, M. Guy Tardif, a fait savoir hier qu'il débattrait de la question en fin

de semaine prochaine avec les membres de l'exécutif du comté de Crémazie. M. Tardif a donné une idée de la tendance qu'il favorise en indiquant qu'il avait invité le ministre de la Justice, M. Pierre-Marc Johnson, à participer à cette réunion. Dans une longue entrevue au DEVOIR, samedi, M. Johnson avait insisté sur l'importance d'éviter que les Québécois ne s'infligent un autre « non » à l'occasion d'une éventuelle élection qui porterait essentiellement sur l'avenir politique du Québec.

Pour sa part, le ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon, a refusé de faire connaître sa position, se limitant pour l'instant à prédire que le PQ n'aurait pas à faire face à un nouveau parti indépendantiste lors des prochaines élections, « parce qu'il gardera son option souverainiste ». Ce faisant, M. Garon répliquait à la mise en garde formulée la semaine dernière par son collègue de la Science et de la Technologie, M. Gilbert Paquette.

Selon Mme Harel, le débat qui s'engage, et qui s'annonce difficile, était inévitable et il se révélera finalement sain pour le parti, en ce que ceux d'entre les ministres et les députés qui n'ont jamais été indépen-

dentistes et tout au plus nationalistes, seront forcés de se battre visière levée, de mettre cartes sur tables et de cesser de se cacher derrière le prétexte des stratégies.

Le ministre des Communautés a également levé le voile sur le premier affrontement qui a eu lieu, mercredi dernier, entre les modérés dits fédéralistes et les indépendantistes purs. D'une part, le Dr Camille Laurin a proposé un plan de campagne électorale devant se situer dans le cadre du projet de souveraineté. D'autre part, le ministre des Communications, M. Jean-François Bertrand, s'est fait le porte-parole des ministres convaincus que le projet de manifeste électoral devrait s'inscrire à l'intérieur du régime fédéral. De l'avis de Mme Harel, le tour de table a démontré que le cabinet était divisé en trois tendances égales: un tiers de fédéralistes, un tiers d'indépendantistes et un tiers d'indécis.

Au cours de l'état dernier, encore simple député de Maisonneuve, Mme Harel s'était dite convaincue que le premier ministre Lévesque abandonnerait la direction du parti pour laisser à un chef plus jeune le responsabilité de conduire les troupes péquistes aux prochaines élections. A ce propos, Mme Harel se range main-

Voir page 2: Harel

Pinochet exclut toute négociation désormais

SANTIAGO (AFP, Reuter) — Le chef de l'État chilien, le général Augusto Pinochet, a déclaré hier que tout dialogue avec l'opposition, qui a organisé hier une nouvelle journée de protestation, était désormais exclu.

Prenant la parole au cours d'une cérémonie officielle organisée à Viña del Mar (140 km à l'ouest de Santiago), le président chilien a ajouté: « Si c'est nécessaire et si la situation le demande, l'état de siège sera proclamé sur tout ou partie du territoire national pour la durée requise. »

Voir page 2: Pinochet

Transport en commun sur la Rive-Sud: Léonard soumet trois nouvelles options

ANGÈLE DAGENAIS

Le ministre des Transports du Québec, M. Jacques Léonard, a présenté hier aux maires des sept municipalités de la Rive-Sud qui soutiennent le réseau de transport en commun de la banlieue Sud de Montréal (CTRSM) différentes options de développement pour les dix prochaines années. Ces options vont du statu quo à un système autonome de métro de surface qui éliminerait tout partenariat avec la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal et qui coûterait quelque \$385 millions échelonnés sur une période de 50 ans.

De plus, M. Léonard a indiqué aux maires de la Rive-Sud que la proposition d'intégration tarifaire qu'ils ont rendue publique il y a 15 jours

devrait être revue en fonction des huit principes qu'il met de l'avant pour réaliser «régionalement» cette intégration des tarifs. M. Léonard résumera d'ici la fin de l'année la table de concertation déjà formée des représentants de Laval, de la CUM et de la Rive-Sud pour discuter en extenso de la question de l'intégration tarifaire.

Les solutions qu'apporte M. Léonard à la croissance démographique et aux besoins accrus des résidents de la Rive-Sud en matière de transport en commun proviennent d'une analyse réalisée par le ministère des Transports, en collaboration avec les responsables de la planification du transport sur la Rive-Sud et Montréal.

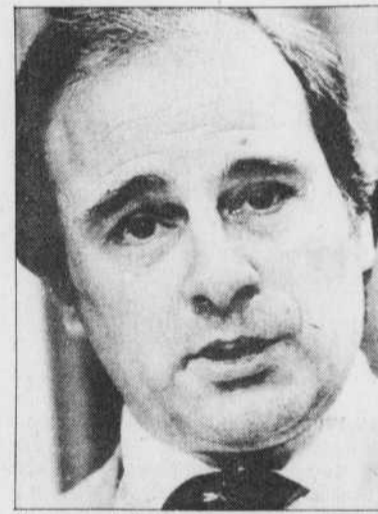
Il pourrait en coûter de \$88 millions à \$385 millions aux contribuables québécois en infrastructures et

équipement et de \$750,000 à \$4,6 millions annuellement aux municipalités en contributions aux compagnies de transport, selon l'option qui sera retenue.

La Commission de transport de la Rive-Sud de Montréal (CTRSM) a transporté en 1983 quelque 20 millions d'usagers, un accroissement de 41% de sa clientèle depuis dix ans. Par ailleurs, les déplacements interurbains ont augmenté de 43,7% au cours de la même période, et près de la moitié de ces déplacements proviennent de la Rive-Sud éloignée.

Cette croissance, que M. Léonard qualifie de «phénoménale» exige qu'il faut prévoir dès aujourd'hui l'engorgement prochain du système de la Rive-Sud. M. Léonard a profité hier du lancement de la Semaine du transport en commun sur la Rive-

Voir page 10: Léonard



Jacques Léonard

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

L'OPEP réduit sa production

Assemblés à Genève en réunion extraordinaire, les ministres du pétrole des pays membres de l'OPEP ont décidé de réduire leur production d'environ 1,5 million barils-jours plutôt que d'abaisser leur prix. Ils espèrent ainsi provoquer une certaine rareté sur le marché international, ce qui devrait pousser à la hausse les prix de l'or noir. Page 11

Transport

Le ministre fédéral des Transports du Canada, M. Don Mazankowski, a déclaré hier qu'il comptait mettre sur pied une politique canadienne sur la déréglementation du transport terrestre, ferroviaire et aérien. L'objectif, a précisé le ministre, est d'assurer la compétitivité et la stabilité de cette industrie. Page 11

Lortie réagit

Le président de la Bourse de Montréal, M. Pierre Lortie, a réagi aux récentes déclarations de son homologue torontois, les qualifiant de «pures enfantillages». S'adressant aux membres du Canadian Club de Montréal, M. Lortie a profité de l'occasion pour soutenir que l'institution qu'il dirige se porte beaucoup mieux que certains le pensent. Page 20

La loi d'accès à l'information n'a rien changé

Le secret est toujours de rigueur à Québec

QUÉBEC — Plus de deux ans après l'adoption de la loi 65, en juin 1982, et quatre mois après la mise en vigueur des chapitres centraux concernant l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels, force est de constater qu'à peu près rien n'est changé à Québec. Du moins en ce qui a trait aux documents des organismes publics. L'information ne circule pas plus libre-

Une analyse de GILLES LESAGE

ment et librement que naguère et jadis.

Au contraire. Il y a dix ans, deux journalistes signaient dans LE DEVOIR deux papiers disant que l'information administrative et politique était malade à Québec, et que le premier ministre, M. Robert Bourassa,

plus féru de publicité et de propagande, bafouait le droit du public à l'information. C'est un dossier à refaire aujourd'hui, en dépit de l'écran de fumée que constitue, pour l'heure, la loi dite d'accès.

La publicité, on le sait, est tout le contraire de la véritable information. Basée sur des sons, des images et des slogans, elle endoctrine et invite à l'adhésion pure et simple. L'information, au contraire, présente des

faits, des propositions, des choix. Or, le gouvernement privilégie plus que jamais la fugacité et les capsules de la télévision en couleurs, à coups de slogans, de jingles de François Coussineau et Louise Forestier, à coups de millions de dollars aussi. Par exemple, durant les six premiers mois de cette année, Québec a autorisé des dépenses de publicité d'\$1 million par mois, et les chiffres de cet automne seront encore plus élevés.

Rien de trop beau pour la relance!

En revanche, la mise en vigueur de la loi 65, dont les débuts sont lents et timides, devrait faire l'objet d'une solide campagne de promotion. Ne serait-ce que pour faire savoir aux citoyens qu'elle est là, à leur disposition, comme un outil ou une clé. Or, le ministère des Communications, dont c'est le mandat, commence à peine à réfléchir à l'orientation à

Voir page 10: Le secret

CATHARSIS
TUNNEL QUI CONDUIT À LA GUÉRISON

Albert Glaude

La Catharsis de Glaude est une découverte bouleversante qui révolutionne les sciences de la santé physique et mentale. Ce livre est un livre d'espoir. Il explique pourquoi les gens installent eux-mêmes leur maladie (sans le savoir) et comment ils peuvent dorénavant se guérir en trois à six semaines par un nouveau procédé étonnamment simple cela même si leur problème de santé avait résisté à tous les traitements pendant plusieurs années.

Stanké

L'enfant est dans un état critique mais stationnaire

La transplantation d'un coeur de babouin sur un bébé soulève une vive controverse aux USA

LOMA LINDA, Calif. (AFP) — La transplantation d'un coeur de babouin sur un bébé de 17 jours a commencé à soulever une controverse aux États-Unis sur l'intérêt et les aspects moraux d'une telle intervention.

Plusieurs organisations de défense des animaux se sont élevées contre cette opération et des manifestants sont venus pendant le week-end clamer leur indignation devant l'hôpital de l'Université de Loma Linda, en Californie, où est traitée la petite fille, connue seulement sous le nom de bébé Fae.

Ce qu'ils ont fait revient à avoir tué un animal pour prolonger les souffrances de l'enfant: c'est un bricolage macabre, pas de la science, soulignait ainsi l'un d'entre eux. M. Alex Pacheco, président d'une organisation de défense des animaux estime pour sa part que ceux-ci ne devraient pas être considérés comme des réserves de pièces détachées pour l'homme.

Face à ces attaques, le Dr Leonard Bailey, responsable de l'opération, a répliqué qu'il aime lui aussi les animaux, mais qu'étant confronté chaque jour à la mort de bébés humains, il était plus sensible au sort de ces derniers.

La controverse est en outre alimentée par l'aveu des médecins qu'ils n'ont pas fait d'efforts particuliers pour trouver un donneur humain et qu'ils ignoraient que le coeur d'un jeune enfant était disponible vendredi, le jour où l'équipe dirigée par le Dr Bailey a réalisé la greffe.

Un porte-parole de l'hôpital, M. Richard Schaefer, a expliqué que le bébé était dans un état désespéré et que le temps aurait manqué pour vé-



Des manifestants, les uns en faveur de la transplantation et d'autres carrément opposés, paradedent devant l'hôpital de l'Université de Loma Linda, à Los Angeles. (Photolaser AP)

rifier si le coeur humain disponible était compatible avec l'organisme du bébé, ce qui, a-t-il ajouté, était loin d'être certain.

La fillette, âgée de 17 jours, se trouvait hier dans un état qualifié de critique mais stationnaire. Le Dr Bailey a indiqué que le rythme cardiaque était normal et que la fillette se portait mieux qu'aucun enfant ayant subi une transplantation de ce type, mais il s'est refusé à se prononcer sur ses chances de survie. Les

médicins devaient en outre débrancher progressivement, hier, l'appareillage qui l'a aidée à respirer depuis l'opération.

Souffrant d'une hypoplasie cardiaque, une malformation qui se traduit par un développement insuffisant du coeur, bébé Fae avait déjà failli mourir à six jours et était condamné à brève échéance.

L'équipe du Dr Bailey, qui avait déjà pratiqué plus de 150 transplantations inter-espèces sur des ani-

maux, a alors décidé de tenter la greffe du coeur d'un babouin femelle âgé de huit mois. Cet animal a été choisi à cause de la similarité de son coeur avec l'organe humain et également du fait qu'il est plus facilement disponible que d'autres espèces de singes. De plus, avait-il souligné, les chances de rejet sont beaucoup moins importantes lorsqu'il s'agit d'être très jeunes, dans la mesure où leur système immunitaire n'est pas encore complètement développé.

AFFAIRES SOCIALES

CAROLE BEAULIEU

■ L'État et la famille

L'intervention de l'État dans les problèmes familiaux va en décroissant selon le juge Bertha Wilson de la Cour Suprême du Canada. Ce phénomène est visible dans l'introduction de règles moins restrictives en matière de divorce et dans la tendance à atteindre de plus en plus des ententes hors cour dans le cas de gardes d'enfants. Selon Mme Wilson, qui prenait la parole vendredi à Ottawa lors de la conférence de l'Institut canadien d'administration de la justice, l'État a compris qu'il ne pouvait protéger la famille en forçant les individus à demeurer mariés mais plutôt en les encourageant à mettre un terme à leur mariage d'une façon responsable.

■ Lits manquant à Lachute

Un comité «ad hoc» de la région de Lanaudière réclame l'ouverture à l'hôpital d'Argenteuil et au pavillon du même nom de 122 nouveaux lits pour malades et personnes âgées. Selon le député du comté, M. Claude Ryan, la situation est devenue intenable dans cette région qui accueille le plus fort pourcentage de personnes âgées de la province, mais dispose, proportionnellement, d'un nombre de lits moins élevé. Plus de 12,000 résidents du comté ont signé à cet effet une pétition qui doit être remise au ministre des Affaires Sociales, M. Camille Laurin.

■ La FADOQ proteste

La Fédération de l'Âge d'Or du Québec s'oppose au concept de «services essentiels» actuellement utilisé dans le transport en commun. Selon la FADOQ, tous les services de transport sont essentiels pour les personnes âgées puisqu'elles réalisent la plupart de leurs déplacements, denture médicale ou de loisir, hors des heures d'affluence pour éviter la cohue. «Le conflit actuel condamne les gens âgés à l'isolement et à une diminution des services de santé auxquels ils ont accès», a dénoncé Mme Rita Cambron, porte-parole de l'organisme qui regroupe plus de 150,000 personnes âgées du Québec.

■ Logirente: nouveau délai

La date limite pour présenter une demande d'allocation-logement pour personnes âgées (Logirente) fixée antérieurement au 1er novembre, est reportée au 31 décembre prochain. Rappelons en outre qu'à compter du 1er octobre dernier, le programme Logirente est étendu aux personnes âgées de 60 à 64 ans. Les conditions d'admissibilité à ce programme sont contenues dans le dépliant Logirente actuellement diffusé, notamment, auprès des diverses associations et clubs de l'âge d'or, dans les CLSC, les bureaux de Communication-Québec et le réseau des caisses populaires. Toute personne qui pense être admissible à ce programme peut obtenir un formulaire de demande Logirente en communication, avant le 31 décembre, avec le bureau de Revenu Québec le plus près de chez elle.

■ L'union fait la force

Cinq associations de la Rive-Sud, dont quatre de parents d'enfants et adultes handicapés et de personnes handicapées, se sont regroupées en une société de gestion pour se procurer des services communs: accueil, téléphone, photocopieuse, entretien, coordination d'activités, en plus de favoriser le partage d'un vécu quotidien et des expériences de chacun. Visant plus que le partage de services en commun, la Maison d'intégration le Côteau rouge (MICR) permet la mise sur pied, par les associations-membres, d'activités dans le but d'améliorer la qualité de vie de leurs membres, les informer sur leurs droits, les supporter dans leurs démarches d'autonomie.

■ Le cadeau USC

Pour la dix-neuvième année, l'artiste montréalaise Eva Prager a conçu une carte-cadeau de Noël à l'intention du cercle croissant des enthousiastes de l'initiative de USC Canada. À l'occasion de Noël, cette agence bénévole de développement, fondée en 1945 par le Dr Lotta Hitschmanova, suggère, au lieu de dépenser temps et argent à l'achat de cadeaux-surprises souvent inutiles, d'envoyer un don pour venir en aide à certains pays en voie de développement. Non confessionnel, l'USC est soutenu par des adeptes de toutes les religions. Le Botswana, le Lesotho, le Swaziland, le Bangladesh, l'Indonésie et le Népal bénéficient de programmes de l'USC qui sont supervisés par des autochtones et annuellement inspectés par les membres du personnel de l'USC.

Le Dr Augustin Roy se porte à la défense de Morgentaler

TORONTO (PC) — Le Dr Augustin Roy, de Montréal, président du Collège des médecins du Québec, a témoigné pour la défense, hier, au procès du Dr Henry Morgentaler qui se déroule dans la Ville-Reine.

Le médecin a informé les membres du jury que des cliniques d'avortement privées et communautaires fonctionnent sans crainte de poursuite judiciaires, au Québec, où l'assurance-santé défraie d'ailleurs le coût de ce genre d'intervention chirurgicale. Plus loin dans son témoignage, le Dr Roy devait toutefois clarifier ses remarques en disant que l'assurance-santé ne défraie pas la totalité des frais de l'opération pratiquée dans une clinique privée, mais que c'est bien le cas lorsque l'opération est faite dans une clinique communautaire.

Le président du Collège des médecins du Québec a précisé qu'il en est ainsi depuis que ce même Dr Henry Morgentaler a été acquitté,

il y a un dizaine d'années, de l'accusation d'avoir illégalement pratiqué un avortement. Depuis lors, non seulement la clinique d'avortement du Dr Morgentaler à Montréal fonctionne-t-elle au grand jour, sans crainte de représailles, mais des avortements sont également réalisés depuis trois ans dans des cliniques dites communautaires.

Le Dr Roy a ajouté qu'un besoin de telles cliniques se faisait sentir au Québec parce que les centres hospitaliers ou bien ne pouvaient faire face à la demande d'avortements ou bien n'étaient pas disposés à pratiquer ce genre d'opération qui suscite encore des critiques dans certains milieux.

«Notre règle est d'aider les gens et non de les juger ou de leur dispenser des cours de morale, a dit le médecin. Nous nous efforçons d'aider ceux et celles qui éprouvent des difficultés et cela inclut les avortements».

Le témoin convoqué



Le Dr Augustin Roy

par la défense en sa qualité d'expert a ajouté que le Collège des médecins et chirurgiens dont il est le président a inspecté la clinique du Dr Morgentaler à Montréal, il y a 15 ou 16 mois, et «qu'il en est venu à la conclusion qu'il s'agissait d'une excellente clinique».

Selon le témoin, M. Morgentaler est reconnu comme un pionnier dans le domaine des avortements au Québec où il a transmis son savoir-faire à plusieurs collègues. On lui attribue le fait d'avoir amélioré les techniques chi-

rurgicales et d'avoir rendu les avortements beaucoup moins dangereux, a poursuivi le Dr Augustin Roy.

Le Dr Morgentaler, qui est âgé de 62 ans, le Dr Robert Scott, 37 ans, de Sainte-Anne de Prescott, Ont., et le Dr Leslie Smoling, 55 ans, de Toronto et Woodstock, Ont., sont tous trois accusés d'avoir conspiré pour procurer une fausse-couche, le terme médical utilisé dans le Code criminel pour un avortement.

Les avortements ont été légalisés au Canada en 1969 en vertu de l'article 251 du Code criminel, mais dans des conditions très strictes. Ces interventions chirurgicales doivent être pratiquées uniquement dans des hôpitaux accrédités lorsque l'opération a été approuvée par un comité thérapeutique composé de trois médecins. Les avortements peuvent aussi être pratiqués dans des hôpitaux non accrédités si le ministre de la Santé d'une province leur accorde son approbation.

Voulant toujours devenir l'opposition officielle

Le NPD croit pouvoir trouver les fonds pour remettre le parti à flot

OTTAWA (PC) — Les finances du Nouveau Parti démocratique sont anémiques depuis la dernière campagne électorale, mais les dirigeants sont confiants de trouver les fonds nécessaires pour remettre le parti à flot et devenir, d'ici les prochaines élections, l'opposition officielle.

C'est ce qu'a affirmé, hier, le chef du NPD, M. Ed Brodbeck, alors qu'il se rendait à la réunion de deux jours des députés néo-démocrates en prévision du début des travaux parlementaires, le lundi 5 novembre.

Tout en reconnaissant que le NPD est aux prises avec des problèmes financiers, M. Brodbeck a dit que sa formation est néanmoins en meilleure situation financière en ce lendemain d'élections, que ce n'était le cas en 1980.

Un document interne discuté lors d'une réunion du conseil national du NPD, tenue en fin de semaine, fait état du fait que les sections provinciales du NPD doivent encore à la formation fédérale une somme de \$1.5 million en vertu de la formule de partage de fonds.

Par contre, le document de quatre pages signale que les ressources financières de l'aile fédérale du NPD sont limitées d'une façon absurde. Il note que les sections provinciales «sont elles-mêmes cousues de dettes et qu'elles devront toutes faire face à des élections provinciales avant la tenue du prochain scrutin fédéral».

Le leader néo-démocrate a rejeté la suggestion voulant que sa formation traverse une grave

crise financière, tout en reconnaissant qu'il existe «un écart normal entre la période quand elles (les sections provinciales) collectent de l'argent et le moment où elles font les versements au parti fédéral».

En vertu de la constitution du parti, une part de l'argent provenant des contributions perçues par les partis néo-démocrates provinciaux ainsi que par les ailes provinciales du parti fédéral est automatiquement transférée au compte bancaire du NPD à Ottawa.

M. Brodbeck a cependant admis qu'il n'était pas satisfait de la situation financière pour la bonne raison que sa formation a des projets ambitieux d'expansion au Québec, où il ne dispose pas d'un seul siège, et qu'il ambitionne de devenir le second parti aux Communes d'ici les prochaines élections prévues pour 1988.

«Si tels sont nos objectifs, et c'est bien le cas, il nous faudra faire davantage sur le plan de prélèvement de fonds», a reconnu M. Brodbeck.

Le conseil national a accepté au cours de la fin de semaine de prendre en considération diverses façons de solliciter des dons pour défrayer le coût de son expansion au Québec (sur le plan organisationnel) et pour défrayer le coût d'une série de conférences nationales destinées à permettre à des personnes qui ne sont pas membres du NPD d'offrir des suggestions et de formuler des critiques dont le parti pourrait tenir compte dans la formulation de ses politiques.

«Tous ces projets ne pourront être pleinement réalisés que si

LUTTEZ CONTRE LES MALADIES DU REIN
Donnez à la Fondation Canadienne des Maladies du Rein.

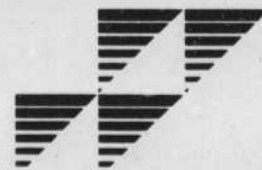


TOUTE L'IMAGINATION DU MONDE, MOINS DE 40¢* PAR JOUR!

Seul le câble vous offre le plus grand choix d'émissions et une réception d'une qualité incomparable. De la télé américaine à la chaîne française; des réseaux nationaux aux canaux spécialisés en film, sport ou musique; des émissions communautaires aux grandes séries de prestige... Ne choisissez que le meilleur. Abonnez-vous sans tarder au câble.

* Taxes et frais d'installation en sus.

Cablevision Vidéotron (514) 281-9850
Télé-câble Vidéotron, consultez votre annuaire régional.



Le Groupe Vidéotron
Tout le meilleur de la télévision

SPORTS

La course ne tue pas

PARIS (AFP) — La mort d'un marathonien français dimanche, à New York, survenant après celle de deux coureurs dans l'épreuve Paris-Ver-sailles, en 1981 et 1983, ne manquera pas de susciter une nouvelle fois la question de savoir si la course de fond tue. Différentes études permet-tent de répondre négativement. La plus importante fut effectuée précisément aux Etats-Unis. La conclusion de cette étude, rapportée par la revue médicale Tempo Médical (No 127 mars 1983), est catégorique: « on peut mourir pendant ou après une course mais pas à cause d'une course. L'étude de 69 cas de morts subites survenues au cours d'une épreuve ou peu de temps après l'ar-rivée, a en effet permis de découvrir, pour chaque cas étudié, une patho-logie préexistante méconnue. » A la vérité, on sait depuis long-temps qu'une pathologie cardiaque peut ne pas se manifester par des symptômes, permettant à un indivi-du de pratiquer en obtenant de bons résultats, jusqu'au jour où une décompensation brutale entraîne la mort. Apparemment, la course à pied elle-même ne semble pas en cause. Elle exerce en fait une action protectrice, même chez les person-nes condamnées sans le savoir. Se pose alors la question de la dé-tection des pathologies cardiaques. A ce sujet, le Dr H. Fuchs est for-

mel: « L'examen médical le plus complet, le plus récent, le plus par-fait, ne peut fournir à l'athlète une garantie absolue. Chaque individu doit apprendre à se connaître, à s'as-sumer pour savoir s'arrêter avant qu'il ne soit trop tard. » Pour apprendre à se connaître, il faut notamment savoir que certains éléments fortuits (indisposition, sur-menage, manque de sommeil, con-trariétés, problèmes familiaux...) augmentent considérablement les risques de mort subite. Dans le cas du Français Jacques Bussereau, le marathonien de 48 ans mort à New York, il convient de signaler que l'a-venir de M. Georges Salszenstein avait subi un retard de quelque 48 heures du fait des grèves de jeudi. D'où une fatigue supplémentaire, une contrariété certaine et... l'impos-sibilité de s'entraîner. En l'occurrence, l'accident cardia-que est survenu au 25e kilomètre du marathon. Le plus souvent, il se pro-duit après l'épreuve sportive et a donc un caractère moins spectaculaire. C'est ce qui a permis au Dr Pierre Talbot, médecin de la Fédéra-tion française de tennis (un sport autrement éprouvant pour le coeur), de révéler: « Plus nombreux que les coureurs à pied sont les vétérans qui meurent tranquillement chez eux après avoir disputé un tournoi de ten-nis. Personne n'en parle. »



La victoire sur un plateau d'argent? La Norvégienne Grete Waitz et l'italien Orlando Pizzolato ont reçu un plateau d'argent pour souligner leurs victoires au marathon de New York, dimanche. Les deux athlètes ont également mérité un premier prix de \$35,000. (Photolaser AP)

CHRONIQUE SPORTIVE La LNH désire-t-elle éliminer la violence ?

RICHARD MILO

Ils habitent dans le quartier Chomey, à Laval. Ils ont entre 8 et 11 ans. Ce sont des sportifs. A preuve, ils affectionnent particu-lièrement la pratique du hockey-balle au désespoir de quelques automobilistes.

Or, comme des joueurs de hock-ey en mal de dévouement, ils se bousculent constamment en atten-dant l'autobus scolaire qui n'arrive pas. Et hier matin, il a fallu qu'une grande soeur intervienne à la Bruce Hood tellement les coups de poing étaient vifs et aussi inutiles que ceux des pugilistes du Cana-dien et des Penguins, samedi soir.

Posez la question aux entraî-neurs du hockey mineur. La ma-jorité vous répondront que « leurs » jeunes sont généralement enclins à se battre après avoir as-sisté à un match télévisé ponctué de plusieurs batailles.

« Le hockey a tellement d'im-portance qu'il faut s'interroger sur l'influence des comportements anti-humain, anti-social et anti-pédagogique », soutient M. Gaston Marcotte, l'auteur du manifeste J'accuse publié à la suite du match du Vendredi-Saint, l'an dernier.

Ce n'est cependant pas un ma-nifeste qui allait diminuer pour au-tant le nombre de batailles dans la LNH, pas plus qu'il n'allait aug-menter le respect de l'autorité des officiels. Et M. Marcotte le recon-nait volontiers.

Pour le technicien en hockey, les citoyens pour lesquels le spec-tacle offert est indigeste n'ont qu'une solution: faire pression à la fois sur la Ligue nationale, les équipes, et au Québec, sur les bras-eries propriétaires.

« Comme au football, il n'y aura aucun changement tant et aussi longtemps qu'il n'y aura pas une volonté politique de changement à la direction du circuit », dit M. Marcotte.

« Et ce changement ne viendra qu'à la condition que les amateurs manifestent leur écoeurement au-près des propriétaires. Ce sont eux qui acceptent la violence, qui la manipulent à leur guise, parce qu'ils n'ont pas suffisamment de pressions », ajoute le professeur au département d'Éducation phy-sique de l'Université Laval.

M. Marcotte questionne: « L'ar-bitrage de la LNH ne relève-t-il davantage du spectacle que du jeu, selon qu'il se déroule en éli-minatoires, en troisième période ou que le pointage est égal ? »

Sur ce plan, M. Marcotte ne s'explique pas l'inertie de l'Asso-ciation des joueurs de la Ligue na-tionale de hockey qui « tolère l'uti-lisation de goons », augmentant ainsi les risques de blessures aux meilleurs joueurs. Il comprend mal par ailleurs que des organisa-

tions sérieuses comme le Cana-dien et les Nordiques ne combat-tent pas, lors des assemblées du circuit, le principe selon lequel il est nécessaire de garder au moins un « dur » pour assurer la protec-tion des plus faibles.

M. Marcotte a fait la manchette des pages sportives à la suite de la foire du sixième et dernier match éliminatoire entre le Canadien et les Nordiques, au printemps. Le technicien en hockey avait alors imité la formule du J'accuse de Zola dans l'affaire Dreyfus pour dénoncer le spectacle disgracieux retrasmis par la télévision cana-dienne.

Le manifeste a obtenu une telle diffusion que le président de la LNH, M. John Ziegler, aurait même demandé à lire la traduc-tion des propos de M. Marcotte. Depuis, l'arbitre Bruce Hood a no-tamment choisi de se retirer du hockey. Et ce genre d'intervention « a obligé les gens des médias à examiner le rôle social des orga-nisations sportives », dit M. Mar-cotte.

Au risque de dénoncer l'immo-bilisme de la Fédération québé-coise de hockey sur glace ou en-core de la Régie de la sécurité dans les sports du Québec, M. Mar-cotte précise qu'il n'a pas obtenu l'appui public de ces deux organisa-tions. Il a cependant reçu plusieurs appels de félicitations d'individus, de cadres de commissions scolai-res et de maires de petites muni-cipalités qui, comme lui, n'avaient guère apprécié la carte de boxe du Forum, ce soir-là.

« On ne change pas des façons de faire très rapidement », confie M. Marcotte, insistant sur la né-cessité de récompenser l'esprit sportif tout autant que la perfor-mance.

Dans le même ordre d'idée, M. Marcotte explique l'intérêt aveu-gle que portent trop de parents au développement des aptitudes de hockeyeurs de leur fils en parlant de « l'attrait du million de dollars » que laisse planer la Ligue natio-nale.

« On ne leur dit pas que la car-rrière d'un hockeyeur ne dure qu'une moyenne de cinq à six ans, maintenant. Et on ne leur parle pas du très petit nombre qui réus-sissent », précise-t-il.

M. Marcotte invite les parents à plus de réalisme au niveau junior, notamment. Et il souhaite que ces mêmes parents joignent leurs voix à la sienne pour exiger de la LNH d'éliminer la violence gratuite qu'elle affiche sur les écrans de télévision.

Au fait, le CRTC n'a-t-il pas un droit de regard sur le contenu des émissions de télévision ? P.S.: Gaston Marcotte: « Il y a tel-lement d'accrochages dans la LNH que je ne serais pas surpris qu'au moins un joueur perde un oeil d'ici cinq ans. »

Les cyclistes en danger !

JO MALLÉJAC

Si l'on se réfère à la conférence de presse convoquée par Vélo-Qué-bec la semaine dernière, le monde de la bicyclette est encore une fois en beau maudit au Québec.

Et entre nous, il y a de quoi. Car il déplore la perte de trois vies humaines durant le week-end du 21 octobre. Trois vies suppri-mées à peu près de la même façon.

Le 19 octobre vers 23 h 15, sur la route de l'Église dans la paroisse de Saint-Pie X à Paspébiac, une camionnette pick up GM happe par derrière trois jeunes, dont deux cir-culaient à vélo, sur la chaussée. Le chauffard poursuivit sa route, lais-sant derrière lui deux cadavres: Sylvain Loiselle, 13 ans, et Sté-phanie Labourdette, 15 ans, tous les deux de Paspébiac. Le troisième, Pascal Parizé, 13 ans, est dirigé sur le centre hospitalier de la Baie des Chaleurs à Maria. Selon les premiè-res constatations des enquêteurs, les deux jeunes victimes ont dû être tués sur le coup, ce qui ne laisse aucun doute sur la vitesse à laquelle se déplaçait le véhicule-frappeur.

Le lendemain matin au coin des rues Dieppe et Jean Talon à Mont-réal, le scénario est à peu près sem-blable, sauf qu'il fait jour. M. Har-vey Abrahams, 36 ans, est égale-ment heurté par derrière, et dé-cède sur le coup. Là encore le choc est terrible puisque la victime est traînée sur plusieurs dizaines de mètres.

Même si nous ignorons dans quelles conditions ces tueries se sont produites, nous pouvons noter que leurs auteurs n'ont en fait qu'une seule chose à se reprocher

en regard de la loi: ils ont perdu le contrôle de leur véhicule. Car le code ne laisse aucun doute sur ce point: en toute circonstance, tout conducteur doit maîtriser la con-duite de celui-ci.

C'est exactement sur ce point précis du code qu'ont également flanché les conducteurs qui ont tué la coureuse à pied Prudence Bax-ter, et le vétéran coureur cycliste Jack Eyami, qui n'ont pas eu la chance (peut-on appeler cela ainsi?) de Jocelyn Lowell, cycliste de classe olympique, rendu infirme à vie par l'inconscience d'un cam-ionneur qui l'avait fauché en pleine agglomération torontoise.

La loi du plus fort

Vous me répondez, surtout si vous êtes un automobiliste conscient de ses droits, que les cyclistes en prennent à leur aise. C'est peut-être vrai, encore qu'il faille se garder de généraliser.

Il y a environ deux millions de Québécois et de Québécoises qui enfourchent leur bicyclette à la belle saison, pour s'en servir bien sou-vent comme d'un moyen de trans-port écologique et hygiénique. S'ils étaient aussi insoucients que le di-sent ceux qui les vitupèrent, il de-vrait y avoir une moyenne de plus de 25 à 50 cyclistes tués (chiffre of-ficiel) chaque année, rien qu'au Québec. Notez que dans 90 % des cas, ces décès sont causés par un choc à l'arrière. Et ce pourcentage est encore très élevé pour les quel-ques 500 autres cas de lésions plus ou moins graves qui sont recensés par ailleurs.

Or même s'ils ne roulent pas à l'accotement ou le long du trottoir, les cyclistes dans leur grande ma-

jorité restent parfaitement visibles pour tout conducteur VIGILANT et CALME, s'amenant derrière eux.

Comme la petite Pascale Gauthier, 15 ans, heurtée (encore de-dos), le 25 juillet passé par une Trans-Am, lancée à 95 km/h sur la voie secondaire de service entre Deauville et Magog. Résultat: fractures du crâne, et des séquelles qui font qu'elle a de sérieux troubles de vision et une mémoire dé-faillante. Le comble: ses parents ont dû déboursier \$ 520 (1) destinés à compenser la perte encourue par le conducteur de la Trans-Am pour non-remboursement de la franchise. C'est le juge du tribunal des petites créances qui en a décidé ainsi. Aurait-on eu l'audace, pour ne pas dire autre chose, de se livrer à cette pantomime sordide si la petite Pascale avait été tuée ?

Assez de complaisance. Arrêtez les tueries.

Peut-on faire remarquer que les automobilistes pressés, même quand ils ne savent pas où ils vont, ralentissent quand une auto-police est en vue. Comment se fait-il qu'ils n'aient pas le même réflexe der-rière un vélo ? Ils ont le temps d'a-percevoir le constable qui il double, en relançant leur compteur de vite-sses. Mais ils ignorent le cycliste. Allez savoir pourquoi ?

Moi je vais vous le dire: à Qué-bec le pourcentage de tueurs est beaucoup plus élevé que nous le supposons. Et il est temps que ça change. La loi du plus fort finit par écraser le monde.

(1) Vélo-Québec a décidé la création d'un fonds d'aide juridique aux cyclistes acciden-tés. La première à en bénéficier sera Pascale Gauthier. On peut adresser des fonds à Vélo-Québec — 1415 rue Jarry est, Montréal H2E 2Z7, en mentionnant dans le coin gauche de l'enveloppe: « Fonds d'aide juridique ».

Peeters, joueur de la semaine

(PC) — Le gardien Pete Peeters, qui a conduit les Bruins de Boston à trois victoires consécutives à l'étran-ger, a été nommé le joueur par ex-cellenace de la dernière semaine dans la Ligue nationale de hockey.

Les noms de Wayne Gretzky, des Oilers d'Edmonton, Brent Sutter, des Islanders de New York, Kent Nil-sson, des Flames de Calgary et Tho-mas Steen, des Jets de Winnipeg, ont également été considérés pour cet honneur.

Les Bruins ont enregistré des gains de 4-1 contre St. Louis, le 24 oc-tobre, de 8-3 sur les Islanders, sa-medi, et de 6-4 sur les Rangers, di-manche.

Peeters a maintenant une moyenne de buts alloués de 3.25 en huit départs cette saison. L'athlète âgé de 27 ans a déjà remporté cinq victoires, un sommet dans la Ligue à égalité avec Don Edwards des Fla-mes.

D'autre part, l'aïlier droit des North Stars du Minnesota, Paul Holmgren, a été suspendu indéfini-ment sans solde, après avoir blessé Torrie Robertson des Whalers de Hartford avec son bâton, samedi soir.

L'attaquant des Whalers a été at-teint au-dessus de l'oeil et la blessure a nécessité six points de suture. L'ar-bitre Ron Wicks a chassé Holmgren de la rencontre, cette pénalité amenant une suspension automatique.

La durée de cette suspension sera fixée par la Ligue Nationale au cours des prochaines journées.

CINEMA

ASTRE I: (327-5001) — "L'étoffe des héros" 7 h 30. ASTRE II: — "Le crime d'Odvide Plouffe" 9 h 30. ASTRE III: — "Ghostsbusters" 6 h 05, 9 h 40. ASTRE IV: — "Il était une fois en Amérique" 7 h 30. BERRI I: (288-2115) — "La guerre des tuques" 12 h 30, 2 h 40, 4 h 10, 6 h 7, 7 h 50, 9 h 40. BERRI II: — "Notre histoire" 12 h 20, 2 h 30, 5 h 7, 7 h 20, 9 h 30. BERRI III: — "Femmes de personne" 12 h 40, 2 h 45, 4 h 50, 7 h 9 h 05. BERRI IV: — "Le bal" 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 20. BERRI V: — "Greystoke: la légende de Tarzan, Seigneur des singes" 1 h 15, 3 h 45, 6 h 30, 9 h. BONAVENTURE I: (861-2725) — "Places in the heart" 12 h, 2 h, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h. BONAVENTURE II: — "Phila-delphia experiment" 12 h 15, 2 h 05, 3 h 55, 5 h 45, 7 h 35, 9 h 25. BROSSARD I: (465-5906) — "Greystoke, la légende de Tarzan, Seigneur des sin-ges" 12 h 15, 2 h 05, 3 h 55, 5 h 45, 7 h 35, 9 h 25. BROSSARD II: (465-5906) — "Ghostsbusters" 7 h 30, 9 h 30. BROSSARD III: — "The ter-minator" 7 h, 9 h. CARTIER-LAVAL: (863-5124) — "La guerre des tuques" 7 h 30, 9 h 30. CHAMPLAIN I: (271-1103) — "Vendredi 13 chapitre fi-nal" 9 h 40. CHAMPLAIN II: — "Meurtre à la Saint-Valentin" 7 h 50. CINEMA DE PARIS: (875-1882) — "The terminator" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15, 11 h 15. CINEMA DU VILLAGE: 1220 est Ste-Catherine, (523-3239) — "LA, Tool and die" 1 h, 2 h 30, 4 h 30, 7 h, 8 h 30, 10 h. CINEMATHEQUE QUÉBÉCOISE: (842-9763) — Histoire du cinéma 18 h 35 — "Mon on-cle Antoine" 20 h 35. CINEPLEX I: (849-4518) — "Country" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15. CINEPLEX II: — "Muppets take Manhattan" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30. CINEPLEX III: — "The big chill" 1 h 20, 3 h 25, 5 h 30, 7 h 35, 9 h 40. CINEPLEX IV: — "Woman in red" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30. CINEPLEX V: — "Comfort and joy" 1 h 10, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40.

CINÉPLEX VII: — "Phila-delphia experiment" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15, 11 h 15. CINEPLEX VIII: — "Terror in the aisles" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15. CINEPLEX IX: — "Terror in the aisles" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15. CINEPLEX X: — "Romancing the stone" 1 h 20, 3 h 25, 5 h 30, 7 h 25, 9 h 25. CINEMA MONTREAL II: (525-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 45, 6 h 20, 8 h 45, 11 h 15. CINEMA MONTREAL III: — "Vendredi 13 chapitre final" 12 h 40, 2 h 45, 4 h 50, 7 h 9 h 05. CINEMA MONTREAL IV: — "Meurtre à la Saint-Valen-tin" 1 h, 4 h, 7 h 50. COMPLEXE DES JARDINS I: (288-3141) — "Deux heures moins quart avant Jésus-Christ" 12 h 05, 15 h 50, 19 h 35. COMPLEXE DES JARDINS II: — "La femme qui inventa l'amour" 12 h 10, 14 h 50, 17 h 30, 20 h 10. COMPLEXE DES JARDINS III: — "Le père Noël est une ordure" 12 h 05, 15 h 50, 19 h 35. COMPLEXE DES JARDINS IV: — "Les dieux sont tombés sur la tête" 12 h 05, 15 h 50, 19 h 35. COMPLEXE DES JARDINS V: — "Viva la vie" 7 h 15, 9 h 25. DAUPHIN I: (721-6060) — "Ma-rio" 7 h 30, 9 h 30. DAUPHIN II: — "Un diman-che à la campagne" 8 h, 10 h 30. DORVAL I: (631-8587) — "Ame-rican dreamer" 7 h 30, 9 h 30. DORVAL II: — "Thief of hearts" 7 h 10, 9 h 10. DORVAL III: — "Teachers" 7 h 30, 9 h 30. DÉCARIE I: (341-3190) — "The terminator" 7 h 20, 9 h 20. DÉCARIE II: — "Philadelphia experiment" 7 h, 9 h. ÉLYSÉE I: (842-6053) — "El-lycée" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15. ÉLYSÉE II: — "Les nuls de la pleine lune" 7 h 05, 9 h 05. ÉLYSÉE III: — "Vendredi 13 chapitre final" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15. FAIRVIEW I: (891-8095) — "In-diana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. FAIRVIEW II: — "Romancing the stone" 1 h 20, 3 h 25, 5 h 30, 7 h 25, 9 h 25. FAIRVIEW III: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. FAIRVIEW IV: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. FAIRVIEW V: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. IMPÉRIAL: (288-7102) — "The little drummer girl" 12 h, 2 h 40, 4 h 40, 7 h 05, 9 h 30. JEAN-TALON I: (725-7000) — "Greystoke, la légende de Tarzan, Seigneur des sin-ges" 1 h 15, 3 h 45, 6 h 20, 8 h 45, 11 h 15. JEAN-TALON II: — "Thief of hearts" 7 h 35, 9 h 25. JEAN-TALON III: — "Give my regards to Broad street" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON IV: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON V: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON VI: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON VII: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON VIII: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON IX: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON X: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON XI: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON XII: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON XIII: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON XIV: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON XV: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON XVI: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON XVII: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON XVIII: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON XIX: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON XX: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON XXI: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON XXII: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON XXIII: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON XXIV: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON XXV: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON XXVI: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON XXVII: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON XXVIII: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON XXIX: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON XXX: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON XXXI: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON XXXII: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON XXXIII: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON XXXIV: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON XXXV: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON XXXVI: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON XXXVII: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON XXXVIII: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON XXXIX: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON XL: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON XLI: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON XLII: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON XLIII: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON XLIV: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON XLV: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON XLVI: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON XLVII: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON XLVIII: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON XLIX: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON L: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LI: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LII: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LIII: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LIV: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LV: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LVI: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LVII: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LVIII: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LVIX: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LX: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXI: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXII: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXIII: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXIV: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXV: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXVI: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXVII: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXVIII: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXIX: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXX: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXI: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXII: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXIII: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXIV: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXV: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXVI: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXVII: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXVIII: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXIX: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXX: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXI: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXII: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXIII: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXIV: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXV: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXVI: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXVII: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXVIII: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXIX: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXX: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXXI: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXXII: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXXIII: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXXIV: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXXV: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXXVI: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXXVII: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXXVIII: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXXIX: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXXX: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXXXI: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXXXII: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXXXIII: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXXXIV: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXXXV: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXXXVI: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXXXVII: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXXXVIII: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXXXIX: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXXXX: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXXXXI: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXXXXII: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXXXXIII: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXXXXIV: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXXXXV: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXXXXVI: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXXXXVII: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXXXXVIII: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXXXXIX: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXXXXX: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXXXXXI: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXXXXXII: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXXXXXIII: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXXXXXIV: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXXXXXV: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXXXXXVI: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXXXXXVII: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXXXXXVIII: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXXXXXIX: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXXXXXX: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXXXXXXI: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXXXXXII: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXXXXXIII: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXXXXXIV: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXXXXXV: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXXXXXVI: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXXXXXVII: — "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h 15, 9 h 35. JEAN-TALON LXXXXXXXVIII: — "Indiana Jones et le temple maudit"